

Réunion du conseil municipal le 26 février 2016 à 20 H 30 Convocation du 23 février 2016

Etaient présents les conseillers municipaux : CARON Daniel, CODEVELLE Serge, DEVILLERS Brigitte, CARPENTIER Julien, PREVOT Yves, COCQUEMAN Alain, HOYER Roger, POULET Jacques, LOPES René,

Absents excusés : CARPENTIER Antoine, DUVAL Corinne, GILLIOCQ Mickaël (pouvoir à HOYER Roger), POLLET Jérôme, PRACHE Dominique, RIFFLET Alexandra

Monsieur PREVOT Yves est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une session extraordinaire provoquée suite au dépôt du dossier de demande de subvention DETR 2016 en préfecture et qu'il est nécessaire de modifier et retourner dans de délais le plus court possible. En effet les préfectures ont été encouragées à octroyer les subventions pour la fin du premier trimestre.

Monsieur le Maire explique que lors de la précédente réunion le conseil a adopté le projet de deuxième tranche de travaux qui consiste en la poursuite de la restauration des murs et contreforts de l'église et la sécurisation des accès pour un montant de 60 000 € HT correspondant au plafond subventionnable par le conseil départemental et a sollicité l'aide de l'état au titre de la DETR au taux de 20%.

La préfecture nous demande de scinder en deux dossiers notre dossier initial étant donné que pour les travaux d'accessibilité le taux de subvention est de 35% au lieu de 20 % pour les édifices culturels.

Ainsi Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un premier dossier concernant le projet de 2^{ème} tranche de restauration des murs et des contreforts de l'église pour un montant total de travaux estimé à 38 308.52 € HT et 7 224.46 € de TVA correspondant aux devis présentés par :

- SARL EPURE montant 35 384.84 € HT, TVA 7 076.97 €
- CAGNY JULIO montant 2 186.22 € HT, TVA non applicable
- SARL GOSSET montant 737.46 € HT, TVA 147.49 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention DETR au taux de 20% soit 7 661.70 €
- Subvention Conseil Départemental au taux de 25% soit 9 577.13 €
- Part revenant au maître d'ouvrage soit 28 294.15 € dont 7 224.46 € de TVA.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un second dossier concernant le projet de sécurisation des accès à l'église pour un montant total de travaux estimé à 21 691.48 € HT et 4 338.30 € de TVA correspondant aux devis présentés par :

- BOUFFEL TP pour 6 421.53 € HT, TVA 1 284.31 € pour l'allée du cimetière (projet voté lors d'une précédente réunion)
- BOUFFEL TP pour 15 269.95 € HT, TVA 3 053.99 € pour un parvis devant la porte de l'église (4816.90 €), une rampe d'accès en matériaux durs répondant aux normes d'accès aux PMR qui sera aménagée le long de l'église face Nord pour rejoindre l'entrée secondaire du cimetière (6 303.70 €) et l'allée principale face Ouest qui sera sécurisée par la mise en œuvre de matériaux durs (4 149.35 €)

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention DETR au taux de 35% soit 7 592.02 €
- Subvention Conseil Départemental au taux de 25% soit 5 422.87 €
- Part revenant au maître d'ouvrage soit 13 014.89 € dont 4 338.30 € de TVA.

Monsieur le Maire explique que pour les dépenses d'investissement une partie de la TVA est récupérable deux ans après leur règlement.

Remarque de Monsieur CARPENTIER Julien : Les personnes à mobilité réduite vont se garer sur la place et devoir remonter jusqu'au château d'eau.

Monsieur le Maire propose d'envisager la création d'une place de parking devant l'entrée du nouveau cimetière réservé PMR ainsi qu'un fléchage au bord de la route.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR 2016 pour les deux dossiers présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire informe du passage de la Boucle de l'Artois dans notre commune le samedi 2 avril pour lequel les organisateurs nous demandent de fournir neuf signaleurs.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jacques POULET s'il peut se charger du recrutement des signaleurs.

Monsieur POULET répond qu'il n'en a pas le temps.

Monsieur le Maire demande aux conseillers et aux personnes présentes dans le public si certains d'entre eux acceptent d'être signaleur. Tous refusent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55